

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 MARS  
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 26 FEVRIER 2020**

Séance : 02/2020

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 3 mars 2020, à 19 H 00, dans la salle du conseil municipal de la mairie de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 26 février 2020.

Conseillers municipaux étaient présents : 10

Absents : Mesdames PRUVOST Charlotte, TURPAIN Rose-Marie, LELEU Hélène et Messieurs CRESSON Eric et DECARNIN Eddy.

L'ordre du jour était le suivant :

- 02 / 2020 / 01- \* - Désignation d'un secrétaire de séance
- 02 / 2020 / 02- \* - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 02 / 2020 / 03- \* - Compte rendu des délégations du Maire
- 02 / 2020 / 04- \* - Bail emphytéotique
- 02 / 2020 / 05- \* - Demande de subvention PRADET
- 02 / 2020 / 06- \* - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre concernant la Ferme Sénéchal
- 02 / 2020 / 07- \* - Etat des subventions de la FDE
- 02 / 2020 / 08- \* - Emprunt à la Banque des Territoires
- 02 / 2020 / 09- \* - Projet de Maison et cités
- 02 / 2020 / 10- \* - Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2020
- 02 / 2020 / 11- \* - Etang de pêche, étude de l'impact environnemental
- 02 / 2020 / 12- \* - Compte rendu des différents syndicats
- 02 / 2020 / 13- \* - Questions diverses
  - Médaille d'Honneur Régionale Départementale et communale pour Mme ROGER Céline
  - Planning des élections

---

**02 / 2020 / 01- \* - Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame GODESENCE Sidonie se propose pour être secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

---

**02 / 2020 / 02- \* - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**

Monsieur le président propose aux membres du conseil d'adopter.  
Le compte rendu de la réunion en date du 29 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

---

**02 / 2020 / 03- \* - Compte rendu des délégations du Maire**

1. Signature du contrat de M MURAWSKI en remplacement de M WAQUET.
2. Signature du contrat de Mme SABRE Marine pour le remplacement de Mme LIBBRECHT Camille.

3. Signature des contrats pour le centre aéré de Février de FLAMENT Carine, animatrice BAFA, HERBAUT Chloé, animatrice BAFA et DELELIS Matthéo, aide animateur.
  4. Achat de 2 cartouches pour la machine à affranchir chez DOC'UP pour un montant de 234 € 00 TTC
  5. Achat d'un tableau d'affichage pour l'école chez UGAP pour un montant de 206 € 71 TTC
  6. Sortie en bus au collège Georges SAND, Ets BRUNEL (bus) 200 € 00 TTC
- 

### **02 / 2020 / 04- \* - Bail emphytéotique**

Monsieur le Président donne lecture du projet de bail emphytéotique et propose aux membres du conseil municipal de demander un loyer mensuel de 2 000 euros, soit 24 000 euros à l'année et sur une durée de 50 ans. Monsieur le Président propose aux membres du conseil adopter ces propositions.

Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Madame COISNE signale qu'il faut inclure la taxe foncière ainsi qu'un fond de travaux équivalent à 5% par an du montant du loyer. Ayant fait le calcul, le montant du loyer lui semble convenable et elle indique que la marge de manœuvre sera faible. Madame COISNE et Monsieur le Président précisent aussi qu'il n'est pas question de « se faire de l'argent sur le dos de l'association 'La Ferme Sénéchal' » et que c'est la volonté et le devoir de la commune de mettre à la disposition de la population des services indispensables tout comme l'école, la garderie, la micro-crèche, etc...Monsieur le Président ajoute qu'il doit également revoir les obligations du propriétaire. Concernant la construction des pavillons à l'arrière de la Ferme, la commune souhaiterait peut-être passer un autre bail avec Pas-de-Calais habitat. Il faut également vérifier la possibilité d'inclure dans le bail que la grange et des gîtes peuvent être loués. Monsieur le Président rappelle qu'il avait fait une demande d'évaluation du loyer auprès du service des domaines. Ils ont répondu qu'ils ne sont pas habilités à donner suite étant donné que cela ne revêt pas de caractère réglementaire dans la mesure où cela ne relève pas des cas de saisine obligatoire listés dans la charte de l'évaluation du Domaine.

---

### **02 / 2020 / 05- \* - Demande de subvention PRADET**

Monsieur le Président confirme que le montant des travaux et des services reste évalué par les architectes à 1 853 736 € 65. Actuellement, les subventions accordées proviennent de la communauté d'agglomération (135 000 €), du conseil départemental (87 500 € et 300 000 €), le loto du patrimoine et la fondation (107 000€ et 15 000€). Il a été demandé à l'Etat (DETR) une subvention de 36 435 € et à la FDE une aide de 30 000 €. Les règlements de financement imposent que la participation de la commune et du patrimoine représentent 30% du financement global et que la commune à elle-seule finance 20% du projet.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de l'autoriser à faire une demande de subvention au Conseil Régional au titre des fonds PRADET et plus spécialement les Fonds d'Appui à l'Aménagement du Territoire (FAAT) pour un montant de 708 140 € 65 conformément au plan de financement joint ci-après.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité.

Monsieur le Président signale que pour finaliser le dossier de demande de subvention, il manque la délibération du conseil municipal pour la subvention régionale, le projet de bail emphytéotique et les ordres de services signés par les entreprises et la commune. Il indique également qu'il va attendre l'avis de la personne qui instruit le dossier à la région, Madame MARCOTTE, avant de signer les ordres de service.

## Projet : Travaux de conservation / Restauration de la Ferme Sénéchal

Plan de financement prévisionnel (HT) de la dernière phase

Dépenses (HT)		Recettes (HT)		
Travaux de Réhabilitation et Aménagement de la Ferme (Hors patrimoine)	1 076 023,90 €	Communauté d'Agglo : Nouveau service à la population	135 000,00 €	7,28%
		DETR : Accessibilité	36 435,00 €	1,97%
		Département PdeC FARDA	87 500,00 €	4,72%
		FDE	30 000,00 €	1,62%
		Subvention Spéciale Département PdC	300 000,00 €	16,18%
		Conseil régional Hauts de France PRADET (FAAT)	708 140,65 €	38,20%
Travaux de Réhabilitation et Aménagement liés à la préservation du patrimoine	402 302,00 €			
				?
Travaux liés à l'accessibilité	145 741,00 €			
<b>Total Travaux</b>	<b>1 624 066,90 €</b>	<b>Total Subvention</b>	<b>1 297 075,65 €</b>	<b>69,97%</b>
Honaires (7,8%)	126 677,22 €	Commune (Fonds propres ou Emprunt)	434 716,00 €	23,45%
OPC (0,8%)	12 992,54 €	Fondation du patrimoine (Mécénat)	14 945,00 €	0,81%
Bureau contrôle	20 000,00 €	Loto du patrimoine	107 000,00 €	5,77%
SPS	20 000,00 €			
Réseaux	20 000,00 €			
Autres	30 000,00 €			
<b>Total Services</b>	<b>229 669,75 €</b>	<b>Total Collectivités</b>	<b>556 661,00 €</b>	<b>30,03%</b>
<b>Total Travaux + Services</b>	<b>1 853 736,65 €</b>		<b>1 853 736,65 €</b>	<b>100,00%</b>

### 02 / 2020 / 06- \* - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre concernant la Ferme Sénéchal

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal qu'en octobre 2018, la mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la ferme Sénéchal en plate-forme d'accompagnement pour artistes avait été passée pour un montant de travaux estimé à l'époque autour de 800 000 euros HT. Depuis cette époque, le projet a beaucoup évolué, notamment, la création de deux gîtes dans la Ferme a été préconisé par l'association « Sourires d'Autistes », la création du pôle culturel dans la grange avec un mode de chauffage approprié et aussi le fait de prendre en compte une rénovation HQE et BBC de l'ensemble des bâtiments (hors la grange). C'est pour cette raison que le coût prévisionnel des travaux a été réévalué à 1 624 066 € 90 HT suite à l'approbation de l'Avant Projet Définitif. Monsieur le Président propose donc aux membres du conseil municipal de signer un avenant de la différence en sachant que conformément à l'acte d'engagement, le forfait définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre reste inchangé à 8.60% (7,8% + 0,8% d'OPC). Le forfait définitif des frais d'architectes passe donc à 139 669 € 75 HT, soit 167 603 € 70 TTC et se décompose comme suit :

Honoraire Monsieur LEMAY TOULOUSE	110 978 € 98 TTC
Honoraire Monsieur BARRIOL	18 013 € 50 TTC
Honoraire TPF Ingénierie	38 611 € 22 TTC

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

### 02 / 2020 / 07- \* - Etat des subventions de la FDE

Monsieur le Président explique aux membres du conseil municipal qu'il a rencontré Madame GONSE de la FDE concernant les aides possibles pour la FDE pour les travaux de la ferme Sénéchal.

La commune peut prétendre en cas de radiants au gaz naturel à une subvention de 20€/m<sup>2</sup>, plafonné

à 12 000 €, soit pour la ferme Sénéchal la somme de 2 080 €.

Pour la rénovation BBC avec des matériaux bio sources murs et plafonds, menuiseries bois : 160 €/m<sup>2</sup> plafonné à 80 000 €. Soit pour la ferme Sénéchal les 80 000 € à confirmer avec l'étude thermique et le DCE.

Pour le prêt à taux bonifié : 460 €/m<sup>2</sup> soit pour la ferme Sénéchal 276 000 € à taux zéro sur une durée de 5, 7, 10 ou 15 ans.

Pour la création de l'éclairage public sur le parking non fermé : si les luminaires répondent aux critères CEE, nous pouvons prétendre à 30% de subvention plafonné à 360€/point lumineux.

Concernant les travaux d'acheminement du gaz, il a été estimé une consommation de 190kWatt pour la ferme Sénéchal, y compris les 3 futurs pavillons.

Monsieur le Président propose d'informer les habitants de la rue des Clercs qui pourraient ainsi bénéficier du passage du gaz dans la rue.

---

### **02 / 2020 / 08- \* - Emprunt à la Banque des Territoires**

Monsieur le Président propose de voir cela au prochain conseil municipal.

---

### **02 / 2020 / 09- \* - Projet de Maison et cités**

Monsieur le Président signale aux membres du Conseil Municipal que le projet n'est pas réalisable tel qu'il a été envisagé. Suite à l'appel d'offre fait par Maisons et cités, le coût du gros œuvre est supérieur de 50 000 € par rapport à l'évaluation de l'architecte. La solution envisagée consisterait à augmenter la surface habitable en construisant deux T4 et deux T3 à la place de un T4, un T3 et deux T2. Cela est possible en aménageant les combles sans toucher au volume défini des habitations. Un nouvel appel d'offre va être relancé pour le lot gros œuvre. Nous aurons une réponse dans 1 mois ½ environ.

---

### **02 / 2020 / 10- \* - Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2020**

Monsieur le Président signale que la dérogation délivrée par l'académie concernant les organisations du temps scolaire est arrivée à échéance. Pour septembre 2020, la commune doit réémettre un avis, sinon, c'est la semaine de 4 jours ½ qui sera appliquée. Madame MOREL signale que pour le bien des enfants, il vaut mieux faire une coupure toute la journée du mercredi. Elle indique aussi que la semaine de 4 jours a un coût pour la collectivité, car il faut obligatoirement 2 intervenants toute la journée du mercredi.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil Municipal de demander une dérogation pour continuer la semaine de 4 jours, tel que c'était instauré précédemment. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

---

### **02 / 2020 / 11- \* - Etang de pêche, étude de l'impact environnemental**

Monsieur le Président signale qu'il aura une réunion ce jeudi à 18 H 00, avec le cabinet CHEROUTRE.

Ce cabinet est habilité à réaliser l'étude d'impacts environnementaux demandée par la DDREAL afin d'obtenir un avis favorable pour le dossier de la base de loisirs.

---

## 02 / 2020 / 12- \* - Compte rendu des différents syndicats

Réunion assainissement eaux et milieux aquatiques.

Monsieur LEWEURS Serge indique qu'il a assisté à la réunion « assainissement, eaux et milieux aquatiques » et qu'il a été dressé un bilan de 2014 à ce jour. Il a été réalisé 30 millions d'investissement sur cette période. Les documents relatifs au PPRI ont été représentés à l'assemblée. Puis, il y a eu les remerciements à Monsieur Bernard BLONDEL qui va quitter son poste de vice-président du conseil communautaire et président de la commission.

---

## 02 / 2020 / 13- \* - Questions diverses

### 02 / 2020 / 13.01 Médaille d'Honneur Régionale Départementale et communale pour Mme ROGER Céline

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de l'EPSM Val de Lys-Artois de Saint-Venant qui signale que Madame ROGER Céline, orthophoniste, a reçu la Médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale Argent.

### 02 / 2020 / 13.02 Planning des élections

Monsieur le Président donne le planning des élections municipales du 15 mars 2020

heure	Président	1 er assesseur	2ème assesseur	secrétaire
8/9	<b>JM DESSE</b>	<b>S COISNE</b>	<b>S LEWEURS</b>	<b>MP LAZARO</b>
9/10	<b>JM DESSE</b>	<b>S COISNE</b>	<b>M MANTEN</b>	<b>S LEWEURS</b>
10/11	<b>JM DESSE</b>	<b>CH PRUVOST</b>	<b>M MANTEN</b>	<b>MP LAZARO</b>
11/12	<b>JM DESSE</b>	<b>CH PRUVOST</b>	<b>E MALY</b>	<b>M MANTEN</b>
12/13	<b>JF DUTHOO</b>	<b>CH PRUVOST</b>	<b>E MALY</b>	<b>F CRANKSHAW</b>
13/14	<b>JF DUTHOO</b>	<b>S GODESENCE</b>	<b>D MOREL</b>	<b>F CRANKSHAW</b>
14/15	<b>JF DUTHOO</b>	<b>S GODESENCE</b>	<b>N PAGES</b>	<b>F CRANKSHAW</b>
15/16	<b>D MOREL</b>	<b>S GODESENCE</b>	<b>N PAGES</b>	<b>MP LAZARO</b>
16/17	<b>D MOREL</b>	<b>S COISNE</b>	<b>S LEWEURS</b>	<b>N PAGES</b>
17/18	<b>J M DESSE</b>	<b>S COISNE</b>	<b>S LEWEURS</b>	<b>MP LAZARO</b>

### 02 / 2020 / 13.03 PARPSYCH-ED

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui met en place un programme de recherche interventionnelle PARPSYCH-ED. C'est un partenariat entre professionnels des écoles et du secteur de psychiatrie infanto-juvénile : investigation d'interventions pluri-professionnelles en direction d'enfants de 4 à 8 ans présentant des problèmes psychiques qui participent de l'expression de leurs difficultés à l'école. L'école des deux rivières étant sélectionnée, Monsieur l'Inspecteur demande à ce que notre ATSEM participe aux réunions du jeudi 12 mars

après-midi, du jeudi 30 avril après-midi et du mardi 9 juin après-midi. Madame MOREL signale que Madame LIBBRECHT a déjà assisté à deux réunions. Monsieur le Président propose que Madame LIBBRECHT assistent à ces réunions.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité.

#### 02 / 2020 / 13.04 Constitution d'un groupe des communes rurales

Monsieur le Président donne lecture de la lettre émanant de plusieurs communes rurales et du Bas Pays entre autres, qui souhaitent former un groupe de petites communes rurales après les élections municipales de mars à la CABBALR.

Une réunion est programmée le lundi 9 mars à 18 H 00 au SIVOM de l'Artois à HAINES.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Président a tenu à remercier les membres du Conseil Municipal qui se sont impliqués depuis 6 ans dans toutes les réunions du conseil municipal, des diverses commissions de la CABBALR et des réunions dans les différents syndicats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 H 30.



Jean-Michel DESSE  
Maire